

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange : Désodorisant pour voiture

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : FRSH SCENTS LIMITED

Adresse : Unit 04-05, 16th Floor, The Broadway No. 54 62 Lockhart Road, Wanchai, Hong Kong

Téléphone : +86 769 88288882

Adresse e-mail : DORIS@FRSHSCENTSCHINA.COM

Importateur Royaume-Uni : JRP Distribution Ltd | PO20 2FT | Tél : +44 (0)1903 750355

Représentant de l'UE : Authorized Rep Compliance Ltd., Ground Floor, 71 Lower Baggot Street, Dublin, D02 P593, Irlande.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel Inc.
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813)248-0585 (International)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Sens.

cutanée 1 H317

Chronique aquatique 3 H412

2.1.2 Informations supplémentaires :

Pour le texte intégral des déclarations de danger et des déclarations de danger de l'UE, voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n°

1272/2008 Pictogrammes de danger



Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Mot indicateur :Avertissement

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H412 Nocif à long terme pour la vie aquatique

Conseils de prudence :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection des yeux / une protection du visage.
P273 Évitez le rejet dans l'environnement.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir rubrique 4 de cette FDS).
P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE) : sans

objet. Dérogations aux exigences d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mot indicateur :Avertissement

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H412 Nocif à long terme pour la vie aquatique

Conseils de prudence :

P101 Si cela nécessite une consultation médicale, mettre l'emballage ou l'étiquette du produit à disposition.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P273 Évitez le rejet dans l'environnement.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir rubrique 4 de la FDS).

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à des niveaux de 0,1 % ou plus. Effets perturbateurs endocriniens

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Environnement: La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57 f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Santé humaine: La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3. Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Numéro d'immatriculation	Classification selon la norme Règlement CE n° 1272/2008	Concentration (% w/w)
Acétate d'isononyle (n ° cas : 40379-24-6) (n ° CE : 254-898-6)		
		50-55%
Cyclacet(N ° cas : 5413-60-5) (N ° CE : 226-501-6)		
		10 - 20 %
Verdox/otbcha(N ° cas : 88-41-5) (N ° CE : 201-828-7)		
	Aquatique Chronique 2, H411	5-15%
Acétate de benzyle (n ° cas : 140-11-4) (n ° CE : 205-399-7)		
		1-10%
Florol(N ° cas : 63500-71-0) (N ° CE : 405-040-6)		
	Irrit. oculaire 2, H319	1-5%
2-phényléthanol(N ° cas : 60-12-8) (N ° CE : 200-456-2)		
	Toxicité aiguë 4, H302 Irrit. des yeux 2, H319	1-5%
Acétate de linalyle (n ° cas : 115-95-7) (n ° CE : 204-116-4)		
	Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. des yeux 2, H319	1-5%
Fructose/jasmaprunat/aplinal(N ° cas : 6413-10-1) (N ° CE : 229-114-0)		

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

		1-5%
Floralozone(N ° cas : 67634-15-5) (N ° CE : 266-819-2)		
		1-5%
Iso-méthylionone (N ° cas : 127-51-5) (N ° CE : 204-846-3)		
	Irrit. cutanée 2, H315 Sensibilité cutanée 1B H317, Irrit. oculaire 2, H319 Aquatique Chronique 2, H411	1-5%
Diméthylbenzyle (n ° cas : 151-05-3) (n ° CE : 205-781-3)		
		0.5-1.5%
3,7-diméthyl-6-énoitrile(N ° cas :51566-62-2)(N ° CE :257-288-8)		
		0.5-1.5%
Acétate de 1-phényléthyle (n ° cas :93-92-5)(n ° CE :202-288-5)		
		0.1-1.0%
D-Limonène(N ° cas :5989-27-5) (N ° CE : 227-813-5)		
	Liq inflam. 3, H226 Irritation de la peau. 2, H315 Sensibilité cutanée 1, H317 Aiguë aquatique 1, H400 Chronique aquatique 1, H410	0.1-1.0%

RUBRIQUE 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers soins

- Conseils généraux : S'il existe un potentiel d'exposition, reportez-vous à la Rubrique 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.
- En cas d'inhalation : Ne devrait pas irriter le système respiratoire. Au contact de la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Au contact des yeux : Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Irriguer abondamment avec de l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes, en maintenant les paupières écartées.
- À l'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes : D'autres symptômes et effets importants ne sont pas connus à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Aucune information disponible.

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Extincteurs à poudre. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse.

5.2 Dangers spécifiques issus de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau original en plus de produits de combustion de composition variable, qui peuvent être toxiques ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limités à : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils à destination des pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre l'incendie (comprenant un casque anti-incendie, un manteau, un pantalon, des bottes et des gants) Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattez le feu à partir d'un endroit protégé ou d'une distance de sécurité.

Informations complémentaires : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau.

6.2 Précautions à prendre pour protéger l'environnement:

Précautions à prendre pour protéger l'environnement: Ne pas rejeter dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber le déversement et frotter la zone avec du détergent. Diluer avec de l'eau.
Ventiler la zone et éliminer toutes les sources d'inflammation.

6.4 Références à d'autres rubriques

Des références à d'autres rubriques, le cas échéant, ont été fournies dans les sous-rubriques précédentes.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH
COTTON

Date d'impression :
11/03/2024

Conseils sur la manipulation en toute sécurité : Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Indications pour la : Aucune information disponible.
protection contre
l'incendie et
l'explosion

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Prérequis pour le stockage zones et contenants : Protéger contre l'exposition externe, telle que la chaleur, les températures élevées.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

pas de données disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection oculaire : Non nécessaire pour une manipulation normale. Porter un masque de protection des yeux/du visage

Protection des mains : Non requise dans des conditions normales d'utilisation. Porter des gants de protection pour manipuler le contenu des unités endommagées ou qui fuient.

Protection du corps et de la peau : Non requise dans des conditions normales d'utilisation. Une protection peut être requise en cas de déversement.

Mesures générales de sécurité et d'hygiène : Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Protection respiratoire : Non requise dans des conditions normales

d'utilisation. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir la RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage et la RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination pour les mesures visant à prévenir une exposition excessive de l'environnement pendant l'utilisation et l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect : liquide

Odeur : agréable

Seuil olfactif : aucune donnée disponible

pH : aucune donnée disponible

Point de fusion : aucune donnée disponible

Point d'ébullition : aucune donnée disponible

Point d'éclair : 65,6°C

Taux d'évaporation : aucune donnée

disponible Inflammabilité (solide, gaz) :

sans objet

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité : aucune donnée disponible

Pression de vapeur : aucune donnée

disponible Densité de vapeur : aucune

donnée disponible

Densité relative : aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau : non déterminée

Coefficient de partage : aucune donnée disponible
: n- octanol/eau

Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible.

Température de décomposition : aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : non

déterminée Propriétés explosives :

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

aucune

Propriétés oxydantes : aucune

9.2 Autres informations

pas de données disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune réaction dangereuse si elle est stockée et manipulée comme prescrit/indiqué.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation.

10.4 Conditions à proscrire : Évitez toutes les sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flamme nue.

10.5 Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux si stocké et manipulé comme prescrit/indiqué.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations concernant les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (représente des expositions à court terme avec des effets immédiats - aucun effet chronique/retardé connu, sauf indication contraire)

Critères d'évaluation de la toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë

Informations sur le produit :

Ne doit pas être classé comme présentant une toxicité aiguë (orale).

En tant que produit : La DL50 orale à dose unique n'a pas été déterminée.

Sur la base des informations pour le(s) composant(s) : DL50, > 2 000 mg/kg Estimé.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

DL50, Rat, >2000 mg/kg, estimé

Florol

DL50, rat, > 2 000 mg/kg pc

2-phényléthanol

Légèrement

toxique

DL50, Rat, 1609,3 mg/kg

acétate de linalyle

DL50, Rat, 14 550 mg/kg

Iso-méthylionone

DL50, Rat, >5000 mg/kg

D-Limonene

non classé

DL50, rat, >2000 mg/kg

Anéthol

DL50, Rat, >2000 mg/kg, estimé

Le géraniol est

pratiquement non

toxique

DL50, rat, 3600 mg/kg p.c.

Toxicité cutanée aiguë

Informations sur le produit :

Ne doit pas être classé comme présentant une toxicité aiguë (cutanée).

En tant que produit : La DL50 cutanée n'a pas été déterminée.

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Sur la base des informations pour le(s) composant(s) : DL50, > 2 000 mg/kg Estimé.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

CL50, rat, >20 mg/L, estimé

Florol

CL50, rat, >20 mg/L, estimé

2-phényléthanol

pratiquement non

toxique

CL50, Rat, 4h, > 4,63 mg/L d'air (nominal)

acétate de linalyle

CL50, souris, 4h, > 1 028 mg/m3

Iso-méthylionone

CL50, rat, >20 mg/L, estimé

D-Limonène

CL50, rat, >20 mg/L, estimé

Anéthol

CL50, rat, >20 mg/L, estimé

Géraniol

CL50, rat, >20 mg/L, estimé

Toxicité aiguë par inhalation

Informations pour

le produit :

Ne doit pas être classé comme présentant une

toxicité aiguë (inhalation). En tant que produit : La

CL50 n'a pas été déterminée. Informations pour les

composants :

Verdox/otbcha

DL50, lapin, >2000 mg/kg, estimée

Florol

Non classé

2-phényléthanol

non classé

acétate de linalyle

DL50, lapins, >5000 mg/kg pc

Iso-méthylionone

DL50, lapin, >5000 mg/kg

D-Limonene

non classé

DL50, lapins, >5000 mg/kg p.c.

Anéthol

DL50, lapin, >2000 mg/kg, estimée

Géraniol

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH
COTTON

Date d'impression :
11/03/2024

DL50, lapin, > 5 000 mg/kg p.c.

Corrosion/irritation cutanée

Informations pour le produit :

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau

Florol

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau

Acétate de linalyle

Cause une irritation
de la peau

Iso-méthylionone

Provoque une
irritation de la peau

D-Limonène

Provoque une irritation cutanée

Anéthol

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant pour la peau

Géraniol

Ne doit pas être classé comme corrosif/irritant

pour la peau **Lésions oculaires graves/irritation**

oculaire Informations pour le produit :

Ne doit pas être classé comme irritant pour les yeux.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme irritant pour les yeux

Florol

Provoque une sévère irritation des yeux

2-Phényl-éthanol

Provoque une sévère irritation des yeux

acétate de linalyle

Provoque une sévère irritation des yeux

Iso-méthylionone

Provoque une sévère irritation des yeux

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme irritant pour les yeux

Anéthol

Ne doit pas être classé comme irritant pour les yeux

Géraniol

Ne doit pas être classé comme irritant

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

pour les yeux **Informations sur la**

sensibilisation respiratoire ou

cutanée pour le produit :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Sensibilisation cutanée :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant cutané Pour la sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Florol

Sensibilisation cutanée :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant cutané Pour la sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

2-Phényl-éthanol

Sensibilisation cutanée :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant cutané Pour la sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

acétate de linalyle

Sensibilisation cutanée :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant cutané Pour la sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Iso-méthylionone

Sensibilisation cutanée :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée Sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

D-Limonène

Sensibilisation cutanée :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée Sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Anéthol

Sensibilisation cutanée :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée Sensibilisation respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH
COTTON

Date d'impression :
11/03/2024

Géraniol

Sensibilisation cutanée :

Peut provoquer une réaction

allergique cutanée Sensibilisation

respiratoire :

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Informations sur la

mutagénicité des cellules

germinales pour le produit :

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

Florol

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

acétate de linalyle

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

Iso-méthylionone

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

Anéthol

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

Géraniol

Ne doit pas être classé comme mutagène pour les cellules germinales.

Informations sur la

cancérogénicité du produit :

Ne doit pas être classé comme cancérogène.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme cancérogène

Florol

Ne doit pas être classé comme cancérogène

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme cancérogène

acétate de linalyle

Ne doit pas être classé comme cancérogène

Iso-méthylionone

Ne doit pas être classé comme cancérogène

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme cancérogène

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH
COTTON

Date d'impression :
11/03/2024

Anéthol

Ne doit pas être classé comme cancérogène

Géraniol

Ne doit pas être classé comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Informations sur le produit :

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Florol

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

acétate de linalyle

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Iso-méthylionone

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Anéthol

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Géraniol

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

STOT (toxicité spécifique

pour certains organes cibles)

- exposition unique :

Ne doit pas être classé comme spécifiquement toxique pour un organe cible (exposition unique).

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

Florol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

acétate de linalyle

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

Iso-méthylionone

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

Anéthol

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

Géranjol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique)

STOT (toxicité spécifique

pour certains organes cibles)

- exposition répétée :

Ne doit pas être classé comme spécifiquement toxique pour un organe cible (exposition répétée).

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Florol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

acétate de linalyle

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Iso-méthylionone

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Anéthol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Géranjol

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Informations sur le risque

d'aspiration pour le produit :

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Florol

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

2-Phényl-éthanol

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

acétate de linalyle

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Iso-méthylionone

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

D-Limonène

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Anéthol

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Géranio

Ne doit pas être classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur d'autres dangers Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations pour les composants :

Verdox/otbcha

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

Florol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

2-Phényl-éthanol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

acétate de linalyle

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

Iso-méthylionone

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

D-Limonène

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

Anéthol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article REACH.

Géranio

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Verdox/otbcha

Florol

Toxicité à court terme pour les poissons

Haute probabilité d'absence aiguë de nocivité pour les poissons CL50, 96h, 354 mg/L, ligne directrice 203 de l'OCDE

Toxicité à court terme pour les invertébrés

Avec une forte probabilité, pas de nocivité aiguë pour les invertébrés aquatiques. CE50, Daphnia magna, env. 320 mg/l, ligne directrice de

I'OCDE 202

Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries

CE50, *Desmodesmus subspicatus*, 72h, >100 mg/l, ligne directrice 201 de l'OCDE

Toxicité pour les micro-organismes

L'inhibition de l'activité de dégradation des boues activées n'est pas prévue lorsque le pyranol est introduit à des concentrations faibles et appropriées.

CE50, boues activées, 3h, >1000 mg/L, ligne directrice 209 de l'OCDE.

2-Phényl-éthanol

Toxicité à court terme pour les poissons

CL50, poisson, 96h, >215 à <464 mg/L

Toxicité à court terme pour les invertébrés

aquatiques CE50, *Daphnia magna*, 48h, 287,17 mg/L

Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries ErC50, algues, 72h, 1,3 g/L

Toxicité pour les micro-organismes

CE50, boues activées, 3h, >100 mg/L

acétate de linalyle

Toxicité à court terme pour les poissons

CL50, 96h, 11 mg/L, Ligne directrice 203 de l'OCDE

Toxicité à court terme pour les invertébrés

aquatiques CE50, 48h, 59 mg/L, Ligne directrice 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues aquatiques et les

cyanobactéries CE50, 72h, 68 mg/L

CSEO, 3,9 mg/L.

Toxicité pour les micro-

organismes CSEO, 25,7 mg/L

Iso-méthylionone

Toxicité à court terme pour les poissons

Le produit est toxique pour les poissons et peut être classé dans la catégorie aquatique aiguë 2. CE50, poisson, 96h, 1,428 mg/L

Toxicité à court terme pour les invertébrés

La substance est susceptible d'être dangereuse pour les invertébrés aquatiques et peut être classée dans la catégorie aquatique aiguë 2.

CE50, *Daphnia magna*, 72h, 4,7 mg/L,

Ligne directrice 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues aquatiques et les

cyanobactéries Pas de toxicité à la limite de la solubilité

CE50, *Desmodesmus subspicatus*, 72h, >20 mg/L, Ligne directrice 201 de l'OCDE

Toxicité pour les micro-organismes

CMI, micro-organismes, 2-10 jours, 100 mg/l à 894,195 mg/l

D-Limonène

Toxicité à court terme pour les poissons
CL50 ou CE50, tête-de-boule, 96h, 720µg/L

Toxicité à long terme pour les poissons
CE10, 0,37 mg/L

Toxicité à court terme pour les invertébrés
CE50, Daphnia magna, 48h, 0,307 mg/L, Ligne directrice OCDE 202

Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques
CE10, 21j, 0,153 mg/L

Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries
CE50, algues, 0,32 mg/L

Toxicité pour les micro-organismes
CE50, boues activées, 209 mg/L, taux de respiration

Géraniol

Toxicité à court terme pour les poissons
Acuteyl nocif pour les poissons
CL50, Brachydanio rerio, 96h, 22 mg/l, ligne directrice 203 de l'OCDE

Toxicité à court terme pour les invertébrés
Nocivité aiguë pour les invertébrés aquatiques. CE50, 48h, 10,8 mg/l , ligne directrice 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries
Nocivité aiguë pour les algues aquatiques.
CE50, algues, 72h, 13,9 mg/l , OCDE 201

Toxicité pour les micro-organismes

En fonction des conditions locales et des concentrations existantes, des perturbations du processus de biodégradation des boues activées sont possibles.
CE50, 30min, 70 mg/l, OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Florol

Intrinsèquement biodégradable
Biodégradation : 64,8 %
Durée d'exposition : 60 jours

2-Phényl-éthanol

Facilement biodégradable, ligne directrice 301B de l'OCDE

Acétate de linalyle

Facilement biodégradable
Biodégradation : 76%
Temps d'exposition : 28j

Iso-méthylionone

Biodégradabilité : intrinsèquement

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression :
11/03/2024

biodégradable
Biodégradation :
42,51%
Durée d'exposition : 28 jours
Méthode : Ligne directrice 301 de l'OCDE D

D-Limonène
Facilement
biodégradable
Biodégradation : 71.4%
Durée d'exposition : 28j

Géraniole
Facilement biodégradable
Biodégradation : 90 - 100 %
Temps d'exposition : 3j
Méthode : OCDE 301A

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Florol
Ne devrait pas s'accumuler dans les organismes.

2-Phényl-éthanol
La substance a un coefficient de partage logarithme octanol-eau inférieur à 3 et est donc considérée comme ayant un faible potentiel de bioaccumulation.

acétate de linalyle

FBC : 174 L/kg pc.

D-Limonène
Facilement biodégradable

Géraniole
La substance ne devrait pas s'accumuler de manière significative dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Florol
L'adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. log Koc : 1,62
Koc : 41,48

2-Phényl-éthanol
LogKoc : 1,5, ligne directrice de l'OCDE 121.

Acétate de linalyle
Koc : 432,4 (20 °C)

Iso-méthylionone
Log Koc 3,486 ± 0,002 à 25°C, Ligne directrice 121 de l'OCDE

D-Limonène Koc
: 2413(20 °C)
LogKoc: 3.383

Géraniole
L'adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. log Koc : 1,85

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Verdox/otbcha

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Florol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

2-Phényl-éthanol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

acétate de linalyle

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Iso-méthylionone

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

D-Limonène

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Anéthol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Géraniol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Effets perturbateurs endocriniens

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Verdox/otbcha

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

Florol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

2-Phényl-éthanol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

acétate de linalyle

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

Iso-méthylionone

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

D-Limonène

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

Anéthol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

Géraniol

La substance n'est pas considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point (f) de REACH, au règlement (UE) 2018/605 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission.

12.7 Autres effets

indésirables

Verdox/otbcha

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

Florol

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

2-Phényl-éthanol

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

acétate de linalyle

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

Iso-méthylionone

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

D-Limonène

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

Anéthol

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

Géraniol

Cette substance ne figure pas sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone du protocole de Montréal.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Fiches de données de sécurité



Nom du produit : CAR AIR FRESHENER-FRESH COTTON

Date d'impression : 11/03/2024

Produit : Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport Transport terrestre

ADR/RID/ADN

- 14.1. Numéro ONU : non applicable.
14.2. Dénomination officielle de transport de l'ONU : non applicable. nom :
14.3. Classe(s) de risque de transport : non applicable
14.4. Groupe d'emballage : non applicable.
14.5. Dangers environnementaux : non
14.6. Précautions particulières : aucune pour l'utilisateur

Navigation maritime

IMDG

- 14.1. Numéro ONU : non applicable.
14.2. Dénomination officielle de transport de l'ONU : non applicable. nom :
14.3. Classe(s) de risque de transport : non applicable
14.4. Groupe d'emballage : non applicable.
14.5. Dangers environnementaux : non
14.6. Précautions particulières : aucune pour l'utilisateur
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Consulter les règlements de l'OMI avant de transporter du vrac océanique

Transport aérien

IATA/ICAO

- 14.1. Numéro ONU : non applicable.
14.2. Désignation : non applicable
officielle de transport de l'ONU : non applicable
14.3. Classe(s) de risque de transport :
14.4. Groupe d'emballage : non applicable.
14.5. Risques : non environnementaux :
14.6. Précautions particulières : aucune pour l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants qui ont été enregistrés, sont exemptés d'enregistrement, sont considérés comme enregistrés ou ne sont pas soumis à l'enregistrement conformément au règlement (CE) no.

1907/2006 (REACH), les polymères sont exemptés d'enregistrement au titre de REACH. Toutes les matières premières et tous les additifs concernés ont été enregistrés ou sont exemptés d'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées concernant le statut d'enregistrement REACH sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus.

Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que sa compréhension du statut réglementaire de ce produit est correcte.

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Listé dans le règlement : Sans objet

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations Texte intégral des déclarations H visées à la rubrique 3.

- H226 Liquide et vapeur inflammables
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation de la peau
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H319 Provoque une grave irritation des yeux
H400 Très toxique pour la vie aquatique
H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

Sigles et acronymes

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë

N° CAS Numéro CAS (Chemical Abstract Service Number).

Classification, étiquetage et emballage CLP

EbC50 Concentration à laquelle une réduction de 50 % de la biomasse est observée

CE50 Concentration efficace médiane

EN Norme européenne

EPA Agence pour la protection de l'environnement

ErC50 Concentration à laquelle une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée

EyC50 Concentration à laquelle une inhibition de 50 % du rendement est observée

IATA_C Association internationale du transport aérien (Cargo)

IBC Code international des produits chimiques en vrac

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ISO Organisation internationale de normalisation

IMDG International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)

CL50 Concentration létale médiane

DL50 Dose létale médiane

CME0 : Concentration d'effet observée la plus faible.

DME0 Dose minimale avec effet observé

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

n.s.a. Non spécifié ailleurs

NOAEC Concentration sans effet nocif observé

NOAEL Pas d'effet nocif observé

CSEO Concentration sans effet observé

NOEL No Observed Effect Level (niveau sans effet observé)

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OPPTS Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (Office de la prévention, des pesticides et des substances toxiques)

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

VLCT Valeur Limite d'exposition à court terme

MPT Moyenne pondérée dans le temps

vPvB très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il incombe à l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois fédérales, nationales, provinciales ou locales. Les informations présentées ici ne concernent que le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information telles que les FDS spécifiques des fabricants, nous ne sommes pas et ne pouvons pas être responsables des FDS obtenues à partir d'une autre source que la nôtre. Si vous avez obtenu une FDS d'une autre source ou si vous n'êtes pas sûr que la FDS que vous avez est à jour, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.
